

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 décembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2021- 157

CONSTITUTION D'UNE
PROVISION SUR LES RISQUES DE
NON RECOUVREMENT DE
CREANCES 2021

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 3
décembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi
neuf décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri
Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali,
M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia
Fimar.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint (par
M. Didier Amachalla), Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
(par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Claudette
Clain Maillot (par Mme Honorine Lavielle), M. Fayzal
Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe),
Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème}
adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint), Mme Véronique Bassonville (par Mme
Aurélie Testan), Mme Barbara Saminadin (par M. Henry
Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17 h 16 (affaire n° 2021-154).

Départ(s) en cours de séance : Mmes Firose Gador et
Patricia Fimar à 18 h 01 (affaire n° 2021-157).

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Sergio
Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n° 2021-157

CONSTITUTION D'UNE PROVISION SUR LES RISQUES DE NON RECouvreMENT DE CREANCES 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article R2321-2 qui prévoit la constitution de provisions à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ;

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 23 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 décembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la constitution d'une provision de 350 000,00 € au titre du risque de non recouvrement des créances pour l'exercice 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU